

Afin de procéder à la création de votre licence pour la saison 2018-2019, voici la **liste complète** des documents à retourner :

- [Fiche de renseignements](#) (avec adresse mail lisible)
- [Attestation Questionnaire de santé](#) ou [Certificat médical](#) signé par un médecin (sur lequel est OBLIGATOIREMENT notifiée la phrase suivante : « sans contre-indication à la pratique du handball en compétition ou en loisir »). Certificat obligatoire pour tout nouveau licencié ou pour toute réponse positive au questionnaire de santé fourni par la FFHB.
- [Autorisation parentale club](#) et acceptation du [règlement intérieur du club](#).
- [Autorisation parentale Fédération avec autorisation de lutte contre le dopage pour les enfants mineurs ou pour les majeurs protégés](#).
- Photocopie recto de la carte d'identité/passeport du joueur.
- Une photo d'identité récente.
- Le règlement du montant de la licence correspondant à la catégorie du joueur (chèque libellé à l'ordre de : « HDGB Handball »).
- [La charte sportive du club](#) signée par le joueur et par ses parents (si joueur mineur).

Les documents à télécharger :

- [Dossier d'inscription - documents à fournir](#)
- [Fiche de renseignements](#)
- [Attestation Questionnaire de santé](#)
- [Certificat médical](#)
- [Autorisation parentale et acceptation du règlement intérieur](#)
- [Autorisation parentale Fédération avec autorisation de lutte contre le dopage pour les enfants mineurs ou pour les majeurs protégés](#).
- [Règlement intérieur du club](#).
- [La charte sportive du club](#)

Informations supplémentaires :

- Pour tout nouveau licencié, le certificat médical reste obligatoire.
- Pour tous ceux qui ont fait un certificat médical la saison dernière et dont celui-ci a été établi après le 1er juin 2016, vous devez répondre au questionnaire de santé téléchargeable ci-dessus.
- Si l'ensemble des réponses aux questions (sans exception) est NON, vous devez remplir et signer l'attestation questionnaire de santé en cochant la case "J'ai répondu NON à chacune des rubriques du questionnaire". A ce moment-là, vous engagez votre responsabilité et vous êtes dispensé de faire un nouveau certificat médical.
- Si une seule réponse aux questions est OUI, vous devez remplir et signer l'attestation questionnaire de santé en cochant la case "J'ai répondu OUI à une ou plusieurs rubriques du questionnaire". Et vous êtes ainsi dans l'obligation de faire un nouveau certificat médical auprès d'un médecin.
- Si vous avez le moindre doute médical vous concernant, ne faites pas l'économie d'une visite et allez voir votre médecin par sécurité.
- Le questionnaire de santé est personnel et vous devez le garder avec vous. Il peut vous être demandé par un médecin de la FFHB. Ne le rendez pas avec votre dossier de licence.
- Pour tous les joueurs qui viennent d'autres clubs, il faut votre certificat médical de l'année passée, ou à défaut au moins la date à laquelle a été effectuée votre visite médicale. Cette date est indispensable pour la validation de votre licence. Si vous ne pouvez pas vous procurer cette information, vous devrez refaire votre certificat médical.